

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de

Conseillers

En exercice: 18

Présents: 14

Votants: 16

OBJET:

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN **COMMUNAL AVEC** LE COMITÉ DES **FÊTES**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

PRÉSENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B..

EXCUSÉS: M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS:

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C. M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE: M SOURISSEAU B.

Le conseil Municipal a validé la mise à disposition du terrain situé aux carrières au comité des fêtes. Une convention a donc été rédigée et doit être validée en conseil municipal.

Pour rappel, il est décrit :

- Les modalités d'utilisations
- Les fonctionnements
- La durée et les modalités de résiliation

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à cette convention de mise à disposition des terrains rue des Carrières
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Certifié exécutoire par le Maire ACCUSE DE REQUIPITÉ QU notifié le : 2 1 OCT. 2024

PREFECTURE VIA FAST

2 1 OCT. 2024

Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessu#,

LE MAIRE.

Pascal EVIN